



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 59856

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les enseignements à tirer de l'épidémie de fièvre aphteuse. En effet, déjà durement éprouvée par la crise de la « vache folle », notre agriculture est à présent frappée de plein fouet par le risque d'épizootie de fièvre aphteuse. C'est la raison pour laquelle il lui demande si un plan d'urgence de vaccination a été prévu dans le cas où l'épidémie se propagerait rapidement. Par ailleurs, de nombreux agriculteurs s'interrogent sur l'opportunité d'un retour à la vaccination préventive, mesure abandonnée en 1992 par la France. Par conséquent, il lui demande si le Gouvernement, lorsque le risque actuel d'épidémie sera circonscrit, envisage la remise en place obligatoire de la vaccination anti-aphteuse et ainsi prévenir de façon durable l'apparition de ces maladies épidémiologiques.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59856

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2041